



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental  
  
HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-6-11-1

Séance du vendredi 14 juin 2019

### **COOPÉRATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW - POLOGNE ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION DANS LE HAUT-RHIN DU 24 AU 27 JUIN 2019**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

M. BIHL, Mmes BOHN, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.  
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.  
Mme DIETRICH donne procuration à M. HEMEDINGER.  
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.  
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.  
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-11-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'action transfrontalière, européenne, internationale et de la promotion du bilinguisme,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2016-10-11-2 du 4 novembre 2016 relative à la coopération avec le Powiat de Wroclaw (Pologne) – programme de travail 2016-2019,
- VU l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département du Haut-Rhin et le Powiat de Wroclaw, l'avenant n°1 du 19 mai 2004 et l'avenant n°2 du 3 décembre 2008,

- VU le règlement financier départemental,
- VU l'avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 3 mai 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'accueil d'une délégation polonaise du Powiat de Wroclaw du 24 au 27 juin 2019 ;
- Autorise la prise en charge par le Département des frais générés par cette action, évalués à 5 000 €.

Les dépenses d'hébergement, de repas et de visites, évaluées à 4 000 €, seront imputées sur le programme F614, imputation 011-048-6185-2686-114 du budget départemental 2019 et feront l'objet de versements sur présentation de justificatifs.

Les dépenses de traduction et d'interprétariat, évaluées à 1 000 €, seront imputées sur le programme F612, chapitre 011-048-6188-2676-114 du budget départemental 2019 et feront l'objet de versements sur présentation de factures.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité